

**Permanences :**  
Lundi 13h à 17h  
Jeudi 13 h à 17 h  
 03 84 81 01 21  
Et sur RDV auprès du Maire  
 06 37 21 85 38  
[mairie.romain.39@wanadoo.fr](mailto:mairie.romain.39@wanadoo.fr)



## MAIRIE de ROMAIN

### Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 14 septembre 2023

Présents : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Marie CHANCENOTTE,  
Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE, Alain  
BELOT, Johan THERY

Absent excusé : Julie GRUET sans procuration  
Secrétaire de séance : Marie CHANCENOTTE

Début de séance : 18h35

#### Approbation du conseil du 09 juin 2023 Approuvé à l'unanimité

#### Délibération N° 027/2023 : Affouage 2022/2023 et 2023/2024

Mme le Maire expose que le conseil municipal doit voter l'affouage 2022/2023 et 2023/2024. Mme le Maire propose de garder le tarif de 5.5 euros pour l'affouage 2022/2023 car il s'agit de l'affouage de l'année passée dont le montant n'avait pas été voté, et de ne pas augmenter l'affouage 2023/2024.

Approuvé à l'unanimité

#### Délibération N° 028/2023 : Devis archivage

Mme le Maire expose le devis de l'archiviste départemental du Jura d'un montant de 2 720 euros. Ce montant comprend le tri et le classement de toutes les archives détenues par la Mairie. L'archivage durera au maximum 8 jours, le montant de la facture sera donc minoré si la durée d'intervention est diminuée. L'archivage permettra de gagner de la place en Mairie, et de pouvoir retrouver plus facilement les documents archivés grâce au classement qui sera opérer. Le délai d'intervention après la validation du devis est de deux ans, car il n'y a qu'un archiviste sur notre département.

Approuvé à l'unanimité

#### FPIC

Mme le Maire expose que le conseil municipal doit voter la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, il s'agit du versement/prélèvement entre la Communauté de Commune de Jura Nord (CCJN), et les communes membres. Cette délibération doit être prise après la décision de répartition du conseil communautaire, sauf si celui-vote vote pour une répartition dite de droit commun, aucune délibération ne devra alors être prise. Cependant cette délibération doit être ajournée car la CCJN n'a à ce jour pas encore actée cette répartition. Le prochain conseil communautaire se réunissant fin septembre, cette délibération est renvoyée au prochain conseil municipal.

#### Délibération N° 029/2023 : Coupe 2024

Mme le Maire expose l'état d'assiette des coupes 2024. Il s'agit de valider les coupes qui seront faites en 2024, ainsi que les parcelles d'affouages. Les coupes pour 2024 se font uniquement sur proposition de l'ONF. Les parcelles 1a 4a 25a et 30a seront réservés à l'affouage.

Approuvé à l'unanimité

#### Délibération N° 030/2023 : Taxe foncière 2024

Mme le Maire expose que le conseil municipal doit voter les taxes foncières pour l'année 2024. N'ayant pas augmenté depuis le début de mandat, le conseil municipal après débat propose d'augmenter les taxes foncières bâties et non-bâties ainsi que la taxe d'habitation d'un point.

Approuvé à l'unanimité

#### Délibération N° 031/2023 : Subvention du Lavoir

Mme le Maire expose que la Mairie a collecté à ce jour 101 000 euros de don déposé via La fondation du Patrimoine. Sur cette somme la fondation prélève 5 749 euros de frais de gestion mais nous reverse un abondement 19 000 euros. Nous avons donc un total de 114 251 euros de fond pour une facture totale de 123 586 euros TTC. Il reste donc à la commune un reste à charge de 9 335 euros, correspondant aux frais d'architecte. Normalement, une partie de la TVA pourra être récupérée via le FCTVA (revertement de l'Etat, qui s'élève à 16% de la TVA facturée environ). La commune peut également faire appel à une subvention de la région en partenariat avec la fondation du patrimoine qui pour 1 euro collecté verse 1 euro, dans la limite de 12 000 euros. Mme le Maire sollicite donc le conseil municipal afin de pouvoir faire les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité

#### Délibération N° 032/2023 : Aire de jeu

Mme le Maire expose deux devis concernant l'aire de jeu qui pourrait être à Romain, d'un montant de 63 157.71 euros TTC pour la société Husson et de 72 981.60 euros TTC pour la société AJ3M. A ces devis doivent s'ajouter le montant du terrassement du terrain. Mme le Maire expose au conseil que les subventions pour les terrains de jeu peuvent aller jusqu'à 80% et que le coût total de l'opération après subvention pourrait descendre entre 25 000 et 35 000 euros, un coût qui entrerait dans les capacités d'autofinancement de la commune. Mme le Maire sollicite donc le conseil afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions concernées. Si celles-ci sont acceptées, le conseil pourra voter en début d'année prochaine les devis concernés.

Approuvé à l'unanimité

## Délibération N° 033/2023 : Intramuros

Mme le Maire expose qu'elle a été sollicitée par la société IntraMuros, société qui fournit une application à la commune lui permettant d'envoyer des notifications aux administrés. Ceux-ci peuvent donc être prévenus en temps réel des évènements sur la commune (évènement, accident, fermeture exceptionnelle de la Mairie, danger, ...). Certaines communes autour de la nôtre ont déjà ce dispositif, que ce soit IntraMuros ou PanneauPocket. Cette application à télécharger est gratuite pour les administrés. La facture s'élève à 144 euros par an, avec 3 mois offerts la première année, Mme le Maire propose d'essayer une année et le dispositif ne sera pas renouvelé si elle ne satisfait pas aux attentes.

Approuvé à l'unanimité

## Création de logement

La délibération est ajournée car nous sommes dans l'attente de trouver une entreprise pouvant faire un diagnostic de la charpente.

## Informations diverses

- **Cantonnier** : Mme le Maire souhaiterait avoir recours à un employé communal en 2024. En effet, la tonte du village ainsi que l'entretien des massifs, fossés, trottoirs et dorénavant du Lavoir représente un budget conséquent à la commune, un employé communal selon nos estimatifs reviendrait moins cher à l'année pour un contrat de 8h par semaine. Des devis sont en cours concernant l'investissement du matériel (tondeuse, outils...).
- **Halloween** : La commune organisera comme l'année dernière un défilé d'Halloween pour les enfants de la commune, **le 31 octobre**.
- **La SPA de Dole** organise une collecte afin de recueillir de la nourriture, couverture etc.... pour les animaux qu'elle recueille. Vous pouvez déposer vos dons pendant les heures d'ouverture de la Mairie jusqu'au lundi 23 octobre 2023.
- **Journée citoyenne** : Une journée citoyenne sera organisée afin de nettoyer les massifs et voirie. Elle aura lieu le **samedi 4 novembre** à partir de 9H00. Une collation sera offerte par la municipalité.
- **Noël** : Le repas des anciens aura lieu en compagnie des conseillers et personnels communaux. Le repas aura lieu le **16 décembre 2023**.
- **Enfants** : le Noël des enfants aura lieu le **dimanche 17 décembre**
- **Info** : Le logement libre a été refait (peintures, changement du poêle à bois par un poêle à pellets et grand ménage). Il est de nouveau loué depuis début août.
- **Le dégâts des eaux** dans le secrétariat a été pris en charge par l'assurance, la réfection du plafond est réalisée ainsi que la peinture sur le mur abîmé.

- **Intramuros** : Vous pouvez dès à présent retrouver notre commune sur l'application Intramuros, vous pouvez la télécharger gratuitement depuis votre smartphone.
- **Le site internet** de la commune est en ligne ! La municipalité remercie Vladimir pour la vidéo de présentation de la Commune, et Mr Niaigeon qui a gracieusement créer ce site. <https://www.romain39.fr/>
- Merci aux parents dont les enfants sont nés en 2021 d'envoyer un mail à la Mairie avec son Nom + Prénom ainsi que votre adresse postale pour que l'école de notre secteur puisse prévoir les effectifs de l'année prochaine avant le 09/10. 😊

Fin de séance 20h04.

Mme le Maire  
Aurélie CHANCELOTTE

La secrétaire de séance  
Marie CHANCELOTTE